DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

APPEL A PROJETS 2020
ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITE
PETITE ENFANCE

Être parent n'est pas une évidence. A la naissance de leur enfant, mais aussi lorsqu'il grandit, les parents peuvent être confrontés à des questionnements, voire des difficultés.
Depuis le mois de décembre 2014, le Département est signataire du schéma départemental des services aux familles, en lien avec le Préfet délégué à l'égalité des chances, la caisse d'allocations familiales, et les partenaires concernés sur ce territoire.

Dans le cadre de la stratégie territoriale de prévention et de lutte contre la pauvreté déclinée au niveau du Département dans la convention d'appui 2019/2021, la collectivité s'engage à soutenir la parentalité et développer l'accueil de jeunes enfants.

Cette démarche vise à mieux servir les familles :
- en renforçant le partenariat entre les acteurs concernés,
- en impulsant une nouvelle dynamique avec les collectivités territoriales.

Avec pour objectifs l'équité territoriale et la cohésion sociale, cette démarche doit notamment permettre la création de nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant et le développement significatif des actions de soutien à la parentalité.

Pour accompagner les parents, le Département des Bouches-du-Rhône exerce les missions de protection maternelle et infantile et propose des actions de soutien à la parentalité destinées aux enfants de 0 à 6 ans :
- consultations de suivi de grossesse (sages-femmes, médecins)
- consultations pédiatriques
- consultations de puéricultrices
- lieux d'accueil parents enfants
- actions collectives
- visites à domicile
- interventions de techniciennes en intervention sociale et familiale

Afin de favoriser un maillage territorial suffisant, le Département soutient également des actions mises en œuvre par d'autres partenaires.

Certifié transmis à la Préfecture le 17 déc 2019

Dans ce cadre global, le présent appel à projets vise à soutenir les actions portées par des associations ou établissements publics porteurs de projets d'accompagnement à la parentalité à destination des familles avec de jeunes enfants (0 à 6 ans), qui répondent à des besoins particuliers. Ces actions peuvent prendre la forme :

- de lieux d'accueil destinés aux enfants accompagnés de leurs parents
- de lieux de rencontre et d'échange entre parents
- de lieux ou temps de rencontre spécifiques en direction des familles sur une thématique particulière en lien avec les jeunes enfants

Les actions pourront plus particulièrement viser les familles dont la situation peut générer une fragilité et en particulier :

- les familles isolées
- les familles nombreuses
- les familles précaires
- les familles dont l'enfant ou le parent est en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique
- les familles présentant un risque de fragilité sur le plan psychologique

Les données attendues

Les porteurs de projets doivent prendre l'attache des services de PMI pour établir impérativement un diagnostic partagé en fonction de leurs projets.

Les projets concernent les familles avec de jeunes enfants de 0 à 6 ans.

La fiche de synthèse ci-jointe devra être obligatoirement annexée au dossier et intégralement complétée.

Pour toutes les actions, les co-financements devront être détaillés (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, lieux d'accueil parents - enfants, communes...).
En outre, l'existence d'un agrément CAF, devra être mentionnée.

1 - Conditions d'éligibilité :

- ✓ Territoire couvert par l'appel à projets : Le Département des Bouches-du-Rhône.
- ✓ Nature juridique des porteurs potentiels : collectivités locales, établissements publics, associations.
- ✓ Délai de réception des projets : ***31 janvier 2020.***
- ✓ Type de subvention éligible : demande de subvention de « projets spécifiques » correspondant à l'activité, objet de la demande.
- ✓ La fiche de synthèse annexée dûment complétée
- ✓ Le plan de financement
- ✓ Attache auprès des services PMI.

2 - Conditions relatives au projet

Les demandes visant à une reconduction d'une subvention devront s'appuyer sur un bilan détaillé des actions entreprises.

Pour les projets intégrant des enfants porteurs de handicap

Le porteur détaillera les actions mises en œuvre pour favoriser l'accès des familles concernées aux actions d'accompagnement à la parentalité.

3- Dépôt des dossiers

Les porteurs de projets devront déposer leurs dossiers parallèlement :

- 1) Par mail **avant le 31 janvier 2020 : appelprojet13parent@departement13.fr.**
  La mention « appel à projets parentalité jeunes enfants » doit apparaître en intitulé.

- 2) Sur la plateforme du Conseil départemental : **departement13.fr** ***(le CD13 à votre service/vous êtes une association/demander une subvention/accéder à la plateforme)***

Ces demandes sont à enregistrer en projet spécifique, les demandes de subvention en fonctionnement général ne sont plus acceptées.

Seuls les dossiers complets seront présentés à la commission permanente du Département.

Les projets retenus feront l'objet de la signature d'une convention.

FICHE DE SYNTHESE

AAP 2020 – ACCOMPAGNEMENT DE LA PARENTALITE JEUNES ENFANTS

Organisme porteur de projet : .....

Structure réalisant le projet si différent : .....

Intitulé du projet : .....

Président (e) : .....

Adresse : .....
.....

Personne chargée du dossier : .....
Tél. : .....**Mail :** .....

Ce projet a-t-il déjà bénéficié de subventions du Conseil départemental en 2019 ?

	OUI
	NON

Un bilan détaillé doit accompagner le projet

Le projet a-t-il fait l'objet d'un diagnostic partagé avec la PMI ?

	OUI
	NON

Quel est le public visé par cette action ?

.....
.....
.....

Quels sont les objectifs de l'action ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les modalités concrètes de mise en œuvre de cette action ?

Types d'actions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fréquence des actions :

.....
.....
.....
.....
.....

Lieux identifiés et caractéristiques :

.....
.....
.....
.....

Types d'intervenants :

.....
.....
.....
.....

Quels sont les autres intervenants du territoire hors PMI en matière d'accompagnement à la parentalité ? Quels liens avez-vous avec eux ?

.....
.....
.....
.....

Détaillez les participations financières perçues en 2019

.....
.....
.....

Quelles dépenses couvre la subvention sollicitée ?

.....
.....
.....

Détaillez les co-financements (CAF, etc...)

.....
.....
.....

PORTEUR DU PROJET :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION
(Coût total du projet = total des recettes)

DEPENSES	MONTANT EUROS	RECETTES	MONTANT EUROS
		1 - RESSOURCES PROPRES	
		2 - DEMANDE DE FINANCEMENT	
		Communauté européenne	
		Etat	
		Région	
		Département	
		Commune	
		CAF	
		Agence de services et de paiement (emplois aidés)	
		Bénévolat	
		Autres recette attendues	
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

SIGNATURE PRESIDENT(E)

DATE :

Certifié transmis à la Préfecture le 17 déc 2019